



Vianney Rivière



Olivier Denis



Emmanuelle
Pouts Saint Germé



Thibault du Réau



Cédric Vermuse

Professionnels de la gestion de patrimoine : devenez expert certifié en sécurisation juridique et fiscale des investisseurs en opérations de restauration immobilière !

Dans la continuité des interventions que nous réalisons régulièrement auprès des professionnels de la gestion de patrimoine, nous avons conçu **une formation exclusive permettant d'appréhender l'ensemble des spécificités de ces opérations** dont la sécurisation est au cœur de notre mission de maîtrise d'œuvre juridique avec pour finalité d'assurer le bénéfice effectif du ou des dispositifs fiscaux applicables (*déficit foncier, Denormandie, Malraux, Monument Historique...*).

Cette formation, d'ores et déjà dispensée auprès de grands groupes, est proposée sur l'ensemble du territoire et sanctionnée **par la délivrance, après évaluation, d'un certificat permettant à ses titulaires de valoriser leur qualification de façon distinctive.**

La formation « Expert en sécurisation juridique et fiscale des investisseurs en O.R.I. »

Pourquoi ?

Deux événements majeurs ont entraîné une diminution durable de l'offre immobilière neuve : l'extinction du dispositif « Pinel » et l'objectif « zéro artificialisation nette ».

Les opérations de restauration immobilière, quant à elles, sont encouragées par diverses politiques publiques au premier chef desquelles la transition énergétique du bâti existant, la rénovation urbaine, la lutte contre le mal logement et la protection du patrimoine architectural.

Ces opérations, **bien que permettant des effets de levier fiscaux plus nombreux et variés que ne le permettait l'investissement neuf, présentent des complexités constituant autant de zones de risque pour les investisseurs et leurs conseils.**

Pour qui ?

Cette formation est destinée aux professionnels de l'investissement immobilier **désireux de diversifier leur activité sinon de la développer davantage** en acquérant ou perfectionnant leur **capacité à ne proposer que des produits sécurisés**, depuis leurs critères de sélection jusqu'à la formalisation de la solution d'investissement préconisée.

Comment ?

L'objet de cette formation est de vous permettre, au-delà de la seule compréhension des différents mécanismes juridiques ou fiscaux applicables (*structuration en ASL ou VIR, distinction entre les dispositifs de réduction d'assiette ou d'impôt, garanties et assurances obligatoires et facultatives...*), de **déterminer les solutions d'investissement adaptées à la situation fiscale personnelle de vos clients ainsi que les éventuelles optimisations possibles.**

Celle-ci est **sanctionnée par un certificat**, délivré après évaluation, **afin de vous permettre d'être identifié comme un interlocuteur privilégié par les investisseurs et opérateurs.** Ce certificat est par ailleurs millésimé afin d'assurer que ses titulaires soient bien à jour des dernières évolutions et encourager la constitution d'une véritable communauté.

NB : en cas d'échec, vous aurez accès à une session ultérieure pour y postuler à nouveau

Pour ce faire, nous avons développé une plateforme dédiée sur laquelle, après inscription, vous pourrez prendre connaissance des prochaines sessions de formation prévues, réaliser les différents QCM (entraînement, évaluations préalable, intermédiaires et finale) et retrouver en libre accès tous vos documents (support de formation, facture, attestation de formation et certificat) :
<https://certificat.riviereavocats.com>



La formation en bref

– Durée modulable de 4h ou 7h (*présentiel ou distanciel*)

– Heures de formation éligibles « loi ALUR » (« carte T »)

– Soumission d'un QCM d'évaluation préalable, lors de l'inscription, pour situer son niveau et permettre à l'intervenant d'adapter son discours

– Mise à disposition de QCM d'entraînement en accès libre et illimité dès l'inscription à une formation

– Formation organisée en 4 niveaux progressifs évalués via des QCM dédiés

– Certification après tenue d'un QCM d'évaluation finale

Interrogations usuelles couvertes par la formation

– Quels sont les critères à vérifier pour sélectionner un produit sécurisé ?

– Quel dispositif fiscal privilégier selon le profil du client ?

– Comment calculer l'effet de levier fiscal applicable ?

– Quelle est la performance économique réelle de l'investissement ?

Déroulé d'une formation

En amont de la formation :

- Inscription à une session de formation
- QCM d'évaluation préalable
- Accès aux QCM d'entraînement

Le jour de la formation :

- A l'issue de chacun des 4 niveaux : QCM d'auto-évaluation intermédiaire
- A l'issue de la formation : QCM d'évaluation finale conditionnant, seul, la délivrance du certificat O.R.I.

**Vous souhaitez participer à une formation ? Contactez-nous à l'adresse :
certificat.ori@riviereavocats.com**